

OPALEXE



La Cour d'Appel de Dijon prend le virage du rapport d'expertise dématérialisé

Le Premier Président, Monsieur Jean-Michel Malatrasi, a souhaité que la Cour d'Appel de Dijon évolue vers la dématérialisation des expertises.

Sérieusement encadrée notamment par le titre XXI du livre premier du code de procédure civile (articles 748-1 à 748-6), la totalité des échanges d'informations utiles à la gestion des procédures d'expertise civile dans le cadre de l'expertise judiciaire peuvent être désormais dématérialisés.

« La dématérialisation permet de bénéficier de multiples avantages tels que la fiabilité des échanges, l'assurance du respect du contradictoire, le respect des exigences procédurales et la tenue des délais. Ce dernier avantage n'étant pas des moindres lorsque l'on connaît les délais de certaines procédures judiciaires » déclare Mme Dominique LOTTIN, Premier président de la Cour d'appel de Versailles.

Qui est concerné ?

Après les Avocats, les Huissiers et d'autres acteurs de la Justice, c'est au tour des Experts de passer du suivi de l'expertise « papier » à celui de la dématérialisation.

Actuellement cette dématérialisation concerne uniquement les expertises en matière civile (hors expertises administratives, TA).

La dématérialisation à partir de quand ?

Afin de permettre la formation, la prise en main et la bonne utilisation des e-expertises, il a été décidé que sous l'autorité de son Président, Monsieur Bruno Laplane, le TGI de Dijon commence les premières expertises dématérialisées.

Dans un premier temps, cela concernera les expertises dans les spécialités du bâtiment, puis petit à petit, les autres spécialités seront orientés vers la dématérialisation pour finalement étendre cette procédure aux autres juridictions du Ressort.

Comment sera effectué ce traitement dématérialisé ?

« Dématérialiser l'expertise, c'est pouvoir transmettre des pièces de manière instantanée et simple. C'est disposer d'une plateforme qui ne se réduit pas à une simple numérisation de documents mais qui a été pensée, dès sa conception, pour favoriser des échanges en ligne intuitifs. »

Pour ce faire, la Chancellerie a signé une convention avec le Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (CNCEJ) qui portera le projet. Ensemble ils ont choisi de faire appel à CertEurope, société du groupe Oodrive pour développer l'outil ad hoc.

La dématérialisation se fonde sur la sécurité et la confiance électronique qui, dans le cadre de l'exploitation de la carte CERTEUROPE et du système OPALEXE, sont basées sur :

- Le certificat électronique.
- La signature électronique.
- Le dépôt de document et l'horodatage.
- L'archivage.

Au bout de quelques temps, le logiciel OPALEXE a été créé et testé sur plusieurs Cours d'Appel. C'est maintenant un produit tout à fait opérationnel, sécurisé et avec une bonne ergonomie.

Dorénavant lorsque qu'il a été décidé de mener le suivi d'une expertise par OPALEXE, toutes les échanges passeront par la plateforme Opalex qui servira de coffre-fort où tous les acteurs, leurs dépôts, les lectures et modifications seront horodatés d'une manière indélébile assurant ainsi un réel suivi et le respect du contradictoire.

Il n'y aura plus nécessité de faire de multiples copies engendrant fréquemment d'importants frais d'affranchissements.

Seules restent sous forme de lettres recommandée avec A.R. :

- La convocation des parties à la 1ère réunion (art. 160 CPC)
- La notification de taxe aux parties (art. 724 CPC)

L'expert, en qualité d'administrateur de la procédure dématérialisée ouvre le dossier et doit :

- Nommer le dossier.
- Établir ses courriers sous format PDF, qui sont établis à l'adresse des Avocats, dans le tiroir correspondances.
- Déposer ses notes de synthèses, notes aux parties et pré-rapport(s) sous format PDF dans le tiroir notes aux parties.
- Déposer en cours de procédure et sous format PDF, ses demandes de consignations complémentaires, de délais supplémentaires, et le cas échéant, de déconsignation(s) partielle(s), dans le tiroir Greffe.
- Déposer en fin de procédure et sous format PDF, son rapport et sa note de frais, débours et honoraires, dans le tiroir Greffe.

De quoi faut-il disposer pour pouvoir utiliser cette dématérialisation ?

L'équipement de l'« e-Expert »

Un ordinateur récent équipé d'un navigateur Internet à jour de la dernière version
Une liaison internet
Une carte d'identification d'expert
Un scanner
Une imprimante
Un traitement de texte et un tableur (gratuit ou payant)
Un logiciel pour créer et travailler sur des documents PDF (gratuit ou payant)
Un logiciel permettant la signature électronique (gratuit ou payant).

Quels sont les avantages de la dématérialisation ?

Il s'agit d'abord de réduire le recours au papier : l'expertise judiciaire implique bien souvent des échanges nombreux et des frais conséquents (impression, copies, affranchissement, etc) afin que chaque partie reçoive les mêmes documents.

Les experts de justice doivent impérativement respecter le principe du contradictoire, ce qui les oblige à communiquer leurs conclusions à tous les acteurs d'une même affaire, faute de quoi elles peuvent tout simplement être invalidées.

Remarque : La Compagnie d'Experts de Dijon organise des formations à l'utilisation d'OPALEXE. Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site Internet (www.cejcad.org) ou contacter par courriel (cie.experts@cejcad.org) ou par téléphone au 03.80.67.42.63.

À propos de la carte d'identification d'expert



Exemple de carte d'Expert

La carte d'identification d'expert comporte un certificat électronique. Elle est une carte d'identité électronique sous la forme d'une carte à puce et elle permet de s'identifier sur Internet, de signer électroniquement (officiellement), d'assurer l'intégrité des documents échangés et est opposable aux tiers en vertu des lois et règlements sur la signature électronique.

La carte d'identification d'expert est délivrée par la CNCEJ sous couvert d'une Compagnie d'Experts adhérente à la CNCEJ.

Remarque : C'est la raison principale qui a poussé notre Compagnie d'Experts à rejoindre la CNCEJ.

John De La Cruz
Expert près la C.A. de Dijon